

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

**SERVICE
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Direction



DIPARTIMENTU di à CISMONTA

**SERVIZIU
D'INCENDIU è di SUCCORSU**

Direzzione

Furiani, u/Furiani, le 15 mars 2022.

En premier lieu, je tiens à féliciter l'action exemplaire des sapeurs-pompiers du SIS de la Haute-Corse au cours des manifestations de ces derniers jours, réalisées dans des conditions bien souvent très difficiles.

Le SIS 2B tient à apporter des éclaircissements sur l'organisation des secours lors de manifestations violentes, avec de nombreuses victimes potentielles.

En l'espèce, l'organisation des secours suit une doctrine claire et éprouvée :

1. Reconnaissance de l'incident, triage et priorisation des victimes en fonction de la gravité des blessures.
2. Mise en sécurité des victimes et engagement de moyens de secours adaptés.
3. Conditionnement, médicalisation et évacuation.

Cette doctrine a été mise en œuvre dernièrement à de nombreuses reprises.

Le propre de ces situations fait que les moyens de secours sont fortement mobilisés simultanément et en plusieurs lieux, avec des possibilités de circulation restreintes et dans un contexte périlleux pour les intervenants.

A titre d'exemple, pour la seule manifestation de dimanche dernier, le dispositif de secours mis en place par le SIS 2B a eu à prendre en charge en moins de 4 heures, une cinquantaine de blessés légers directement traités sur place, auxquels s'ajoute une soixantaine de blessés plus gravement atteints qu'il a fallu extraire, conditionner et évacuer.

A ces missions de secours aux personnes s'additionnent les interventions sur plusieurs incendies, nous obligeant à prioriser notre action sur ceux qui présentaient des risques réels de propagation.

Pour toutes personnes ne maîtrisant pas l'organisation des secours sur un théâtre d'opération de ce type, l'attente paraît toujours trop longue.

Même si l'on peut comprendre l'émoi des victimes, quelles qu'elles soient, il n'en demeure pas moins qu'il est préférable de rechercher l'apaisement et faire preuve de mesure et de discernement.

Je tiens à rappeler que les sapeurs-pompiers ne font pas de distinction entre les victimes qu'ils ont à secourir, quelques fois au péril de leur vie. Ce sont des valeurs que nous défendons et qui nous permettent d'être appréciés de tous.

Le SIS 2B se défendra contre toutes personnes mettant en doute l'engagement de ses agents dans l'accomplissement de leurs missions.

**Colonel Pierre PIERI,
Chef de corps.**

Adresse courrier / Indirizzu currieru

Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse
Lieu dit "Casetta", 20600 FURIANI